Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_41-DE

**MAIRIE DE LASSY**
35 580 LASSY
☐ : **02.99.42.03.33**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05/06/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 15 | 19 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 12/06/2026
Et
Publication ou notification du : 12/06/2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

**Présents** : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

**Absents** :

**Absents ayant donné procuration** : Mme DELGADO Céline à Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier à M. MOULARD Hugues, M. COUGOULAT Erwann à Mme SAPIN Alexandra, Mme PINGIER Emmanuelle à Mme LEDUC Véronique.

**A été nommé secrétaire** : M. MOULARD Hugues

## 26-41 – FINANCES – PRESTATION DE FAUCHAGE DES ROUTES ET DES SENTIERS DE LA COMMUNE

Il s'agit d'effectuer les fauchages des routes et sentiers de la commune

- Campagne de printemps : 4 kms de fauchage des bas-côtés des routes dans l'espace urbain et 22 kms en campagne et fauchage du contour de la lagune
- Campagne d'automne : 4 kms de fauchage des bas-côtés des routes dans l'espace urbain et 22 kms en campagne ainsi que le fauchage des fossés, talus et bas-côtés de 7 kms de sentiers communaux
- Fauchage des lagunes : 600 m (printemps)

2 offres ont été reçues et jugées par les services comme répondant aux attentes de la Commune

- L'entreprise 1 : pour un montant de 8 740.00 € HT (10 488.00 € TTC)

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_41-DE

- L'entreprise 2 : pour un montant de 9 502.00 € HT (11 402.40 € TTC).

S'agissant de la même prestation, il est proposé de retenir l'entreprise 1, qui est économiquement la plus avantageuse.

Il s'agit de l'entreprise Averty de Crevin.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :**

- De RETENIR pour la prestation « fauchage des routes et sentiers communaux » l'entreprise Averty pour un montant de

  8 740.00 € HT (10 488.00 € TTC) dans les conditions précitées.

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

